

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Za Occitania, Impasse de la Couture
à BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande reçue en date du 12 juin 2026 de la Société EIFFAGE Route Sud Ouest, 16 rue Dion Bouton Zi Nord – 87280 LIMOGES concernant des travaux de dépose et repose de bordures, reprofilages et enrobés à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de dépose et repose de bordures, reprofilages et enrobés à BESSINES-SUR-GARTEMPE, Za Occitania, Impasse de la Couture, la circulation sera alternée sur cette voie par feux tricolores, à compter du 22 juin 2026 et pour la durée du chantier estimée à 120 jours.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par le Société EIFFAGE conformément à la réglementation en vigueur.

La Société EIFFAGE devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie

M. le Chef du Centre de secours de BESSINES,

Les services voirie de la Communauté de communes ELAN ,

Société EIFFAGE

Fait et arrêté à Bessines, le 15 juin 2026

La Maire



Andréa BROUILLE